

Procès-verbal – Assemblée du 19 mai 2015



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 19 mai 2015

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
 Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
 Scrutateurs : M. Pierre-Yves Poncet (pour les deux tables du fond – 27 personnes)
 M. Bernard Fragnière (pour la première table et celle du Conseil – 28 personnes)
 Présents: 7 Conseillers communaux
 55 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
 1 Personne externe à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 56 participants
 Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
 Excusé(e)s : 10 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014
2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2014
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Réfection du mur de l'école, Le Bry Fr. 60'000.00
 - Réfection des sentiers et autres par la protection civile Fr. 50'000.00
4. Approbation du règlement et des tarifs de l'accueil extrascolaire
5. Prochaines législatures : décision sur le nombre de Conseillers communaux
6. Informations du Conseil communal
7. Divers.

A 20h05, M. le Président ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du 1er mai 2015, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 10 personnes excusées sont citées. M. Félix Morard, Conseiller communal, est excusé également, il arrivera avec du retard. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de M. Pierre-Yves Poncet et de M. Bernard Fragnière.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur un écran, ce document fait partie intégrante du présent PV. M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions quant à l'ordre du jour. Celui-ci n'en suscitait aucune, ***il est approuvé tel quel.***

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014

Le Président demande s'il y a des questions par rapport à ce procès-verbal. Avant de passer à son approbation, il apporte la précision demandée par M. Laurent Liard lors de la précédente assemblée concernant les coûts de la barrière de Thusy. Le montant total a été de Fr. 19'366.40 et la part à la charge de la Commune s'est élevée à Fr. 3'000.00.

Comme il n'y a pas de remarque, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 18 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

Point 2**Comptes de fonctionnement et d'investissements 2014**

Les comptes de fonctionnement 2014 sont affichés à l'écran et lus point par point par M. Michel Grivel.

L'exercice 2014 se boucle avec un bénéfice de **Fr. 214'504.89**, avant amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 209'566.00**. Le résultat de 2014 est inférieur à celui de 2013 avec une diminution du bénéfice de Fr. 54'000.00. Cet exercice est qualifié de bon par le Conseil communal, si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 184'000.00, on remarque une différence positive d'environ Fr. 398'000.00.

Le total des charges (moins les imputations internes et les amortissements supplémentaires) est de **Fr. 6'282'000.00**, soit Fr. 66'0000.00 de plus qu'en 2013, ce qui représente environ **Fr. 3'600.00** par habitant. Le bénéfice pour 2014 tel que présenté est de **Fr. 4'938.89**.

Comme il n'y a pas de question sur les comptes de fonctionnement, M. Grivel poursuit par la lecture des comptes d'investissements 2014 qui se soldent par un total d'investissement brut de **Fr. 2'708'205.00** et un total de revenu de **Fr. 292'568.00**, soit un total d'investissement net en 2014 de **Fr. 2'415'637.00**.

Investissement terminé en 2014 :

- 09 – Achat terrain – Hoirie Lauper
 - Budget octroyé en 2013 : Fr. 600'000.00
 - Total des charges sur deux ans : Fr. 570'419.20
 - Solde positif : Fr. 29'580.80

Il n'y a pas de question sur les comptes d'investissement 2014. M. Grivel passe à la lecture du bilan qui ne suscite pas de question non plus.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de celle-ci. Les comptes 2014 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA. Tous les documents nécessaires, soit les comptes 2014 détaillés, le rapport de révision de la fiduciaire et la liste de contrôle, émise par le Service des communes, ont été reçus par la Commission financière et analysés. M. Broye donne lecture des conclusions de la fiduciaire. Selon leur appréciation, les comptes annuels 2014 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue de comptes communaux. La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis. Au nom de la Commission financière, M. Broye recommande également d'approuver les comptes 2014.

M. le Président remercie M. Broye et comme il n'y a pas de question, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité

Point 3**Investissements 2015 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :****- Réfection du mur de l'école, Le Bry pour Fr. 60'000.00**

M. Marcel Schmutz prend la parole pour expliquer que le mur devant l'école, vieux de 114 ans, s'effrite. L'ingénieur cantonal exige sa réfection, mais l'Etat ne veut pas participer au financement. Une solution a ainsi dû être trouvée pour diminuer les coûts, c'est-à-dire de faire un deuxième mur devant. Une nouvelle barrière sera également posée en remplacement de celle en bois. La marquise sera supprimée, ainsi l'eau ne s'écoulera plus sur la route.

Le Président remercie M. Schmutz et précise qu'en effet il y avait un litige avec le Service des routes qui voulait rapidement la démolition complète du mur, alors que la Commune estimait que ce mur est mitoyen avec l'Etat. La solution de pouvoir le doubler devant a été trouvée en janvier 2015. De ce fait, cet investissement n'a pas pu être présenté lors de l'assemblée des budgets de décembre 2014. Cet investissement n'influe pas les dettes de la Commune puisque ce montant sera payé avec le compte courant.

M. Antoine Gremaud demande à quoi le mur ressemblera et quels matériaux seront utilisés. M. Schmutz répond qu'il sera en béton.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye qui confirme que cet investissement est nécessaire pour des raisons de sécurité. La solution retenue est la plus avantageuse et le financement est assuré par les liquidités propres. La Commission financière préavise positivement cet investissement.

La réfection du mur de l'école à Le Bry est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

- Réfection des sentiers et autres par la protection civile pour Fr. 50'000.00

Pour le deuxième investissement, M. le Président explique qu'il s'agit de la réfection de divers sentiers et autres par la protection civile (PCi). La Commune a dû s'inscrire pour pouvoir bénéficier de la participation de la PCi durant l'automne 2014 et la réponse positive est arrivée en janvier 2015. Il s'agit d'une opportunité intéressante étant donné que la PCi vient gratuitement, on ne paie que le matériel et la location des machines. A savoir qu'en 2016, la PCi ne sera pas du tout disponible en raison de la Fête fédérale de lutte à Estavayer-le-Lac.

M. Yvan Maillard présente les différents objets qui ont été soumis à la PCi. Les travaux vont se dérouler sur six chantiers distincts et seront réalisés par deux compagnies.

M. le Président informe que les rénovations de sentier ne sont pas soumises à enquête. Les travaux définitifs dépendront également de la météo et de la rapidité d'intervention de la PCi

M. Antoine Gremaud intervient et trouve qu'au lieu de créer une nouvelle rampe d'accès pour les bateaux, il souhaiterait plutôt voir l'utilisation de la rampe d'accès existante de M. Perrottet, même si cet accès est privé. Une entente avec les propriétaires permettrait d'économiser les Fr. 15'000.00 prévus et de les utiliser pour finir d'autres accès, comme par exemple le chemin de la route de Russille. M. le Président répond que des discussions ont eu lieu l'année passée. Le but était plutôt de fermer l'accès pour supprimer la traversée du terrain privé, car cela crée d'autres soucis comme du parcage illicite dans cette zone qui de plus est inondable. L'avantage de créer un nouvel accès est qu'il serait sur du terrain communal et ainsi plus facile à gérer, notamment avec le parking existant. L'étude pour le port avance, et vraisemblablement la future rampe sera reprise au même endroit et non pas à travers la parcelle de la famille Perrottet. M. Yvan Maillard précise qu'effectivement une discussion a eu lieu avec les propriétaires du fonds, que le chemin actuel est en piteux état et qu'il devrait de toute manière être refait. Par la création d'un nouvel accès, l'idée est de créer quelque chose de différent et de pouvoir mieux gérer cette zone.

M. Jean-Jacques Reynaud demande s'il existe des servitudes ou des droits de passage concernant le sentier du quartier en Bovigny étant donné que c'est en zone de construction. M. Yvan Maillard répond qu'il s'agit d'un sentier public qui est déjà en servitude. M. Reynaud souhaite que de l'argent soit consacré pour l'entretien des bancs publics étant donné qu'ils sont pourris et qu'on ne peut plus s'asseoir dessus. M. le Président rappelle que déjà lors de la précédente législature, des demandes avaient été faites à la Société de développement et qu'aucun montant n'a été débloqué. En ce qui concerne le sentier du bord du lac, de nouvelles tables et nouveaux bancs ont été posés ce qui a nécessité moins d'entretien partiel, mais le cas des bancs est à poursuivre. M. Reynaud ne parle pas des bancs du bord du lac, mais par exemple du sentier qui va de Gumefens à Avry. Les socles existent, il en a vu également à la déchetterie et pense que les employés communaux pourraient réaliser ce travail indépendamment de la Société de développement. M. Maillard informe qu'une partie des bancs seront remplacés cette année.

M. Bernard Fragnière demande si le sentier pédestre de la route de Russille sera aussi réalisé le long de la parcelle de M. Merian et dans quel délai. M. le Président confirme qu'il y a un géomètre qui a été mandaté pour établir le plan. La réalisation est prévue pour cet automne avec les travaux de la PCi, suivant son avancée. Une convention a déjà été signée avec certains propriétaires et une discussion devra avoir lieu avec la famille Merian pour la suppression de la haie. Ce dossier est traité simultanément avec les ralentisseurs.

M. Laurent Liard, demande si la nouvelle rampe de mise à l'eau se fera dans le lac ou s'il s'agit juste d'un accès au bord du lac. M. Yvan Maillard lui précise que cette rampe provisoire ne sera pas bétonnée mais qu'elle descendra quand même jusque dans la zone humide. Dans un premier temps il faut le feu vert des citoyens pour cet investissement et ensuite les détails seront affinés, sur place, avec les ingénieurs de la PCi. M. Liard, en tant que navigateur, salue la construction d'une rampe et signale que l'OCN ponctionne Fr. 240.00 pour une place d'amarrage et qu'en contrepartie les navigateurs n'ont rien. Il estime que l'Etat doit participer à cet investissement. M. Maillard en prend note et la question sera posée étant donné qu'une rencontre doit de toute façon avoir lieu pour d'autres sujets avec les Services de l'Etat. M. Liard suggère que des conseils soient demandés auprès d'un navigateur qui a l'habitude de mettre des bateaux à l'eau pour éviter la construction d'une rampe inutilisable.

M. le Président informe que la Commune a reçu une offre pour une étude complète du port. La problématique : est-ce que la Commune va s'engager et est-ce que des places seront gardées pour nos citoyens. Il cite en exemple la demande d'extension du port du Bry, qu'actuellement les Services de l'Etat ne veulent pas traiter. Ils attendent le dossier de révision de notre PAL.

M. le Président revient quant aux six chantiers prévus et précise qu'en cas de mauvais temps durant les deux semaines, une priorité devra être donnée sur certains projets. Ceci également dans le cas où tout ne pourrait pas être réalisés dans ce laps de temps. M. Bernard Fragnière demande que le chemin pédestre de la route de Russille fasse partie des priorités.

M. Pierre-Alain Tercier demande si dans le quartier de l'Abranna à Le Bry, un accès pour les piétons ne pourrait pas être créé et également la pose de ralentisseurs étant donné la forte circulation. M. le Président lui répond que lors de la mise à l'enquête des deux immeubles qui seront construits derrière le restaurant, la Commune a exigé la création d'un trottoir.

M. le Président donne la parole à M. Pierre Broye qui confirme que ces travaux seront réalisés de la manière la plus efficace et économique possible du fait que la PCi met ses hommes à disposition et que cet investissement sera financé par les liquidités de la Commune. La Commission financière préavis positivement cet investissement.

La réfection des sentiers par la PCi est passée au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 4

Approbation du règlement et des tarifs de l'accueil extrascolaire

M. le Président informe qu'à partir de la rentrée scolaire d'août 2015, l'accueil extrascolaire sera ouvert dans les locaux de la HAP. Une salle est prévue à l'étage et la Salle communale et la cuisine seront utilisées pour les repas. Il sera ouvert aux enfants de l'école enfantine et de l'école primaire. Un subventionnement d'environ Fr. 40'000.00 sera attribué par l'Etat pour la création de cet accueil.

Pour établir le règlement et les tarifs, la Commune s'est basée sur les pratiques des accueils des communes environnantes. Le règlement et les tarifs ont été contrôlés et accepté par l'Etat. Il est précisé qu'une subvention supplémentaire sera accordée aux enfants fréquentant l'école enfantine.

Pas de questions, le règlement et les tarifs sont passés au vote.

Résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 2 abstentions

Point 5

Prochaines législatures : décision sur le nombre de Conseillers communaux

M. le Président précise que selon la loi sur les communes, jusqu'à 600 habitants, la Commune peut avoir 5 Conseillers communaux, jusqu'à 1'000 habitants – 7 Conseillers et dès 1'700 habitants – 9 Conseillers.

Le Conseil communal propose de rester à 7 Conseillers communaux, même si les 1'700 habitants sont dépassés.

Pas de questions, le nombre de Conseillers communaux est passé au vote.

Résultat du vote : le nombre de 7 Conseillers est accepté à l'unanimité

Point 6

Informations du Conseil communal

M. le Président transmet l'information que la HAP va s'appeler « *Halle polyvalente Pont-en-Ogoz* ». Elle sera bénie le 4 juin 2015 durant la procession de la Fête-Dieu.

Le point suivant concerne l'évolution de la population, on remarque une augmentation constante, 1'757 habitants à ce jour.

Concernant le tonnage 2014 pour les déchets, M. Marcel Schmutz donne le détail du tableau affiché à l'écran.

Une nouvelle plantation d'arbres a eu lieu dans la forêt du Gibloux par les enfants. M. Schmutz remercie le cercle scolaire qui est venu planter des cormiers et des pins sylvestre sur la route de l'antenne. Le cormier avait disparu de cette forêt il y a 150 ans, lequel était utilisé à l'époque de nos ancêtres pour la fabrication du charbon de bois.

L'information est transmise que le vendredi 22 mai 2015, une exposition de photos des élèves de l'école ainsi qu'un spectacle aura lieu à la HAP.

Point 7

Divers

M. Bernard Fragnière lit une lettre datée du 29.11.2006 concernant le collecteur d'eau du quartier de Russille. Il avait été convenu qu'il serait repris par la Commune et depuis aucune démarche n'a été entreprise. M. Balmer répond qu'il n'est pas au courant de ce courrier et que les informations nécessaires seront transmises le plus rapidement possible.

M. Chris Gabriel signale que l'arbre dont il avait déjà parlé lors de l'assemblée de décembre 2014, situé au km 10.2 du sentier du lac, est toujours couché et qu'à présent il y en a un deuxième ainsi que des glissements de terrain. M. le Président dit qu'il y a une association qui gère ce sentier et qu'une assemblée aura lieu la semaine prochaine. Le Groupe E doit en principe intervenir dans la partie forêt.

M. René Brifrare, demande s'il est possible que les anciennes armoiries des trois communes soient remises quelque part dans la HAP. M. Grivel répond qu'elles seront remises, l'endroit n'est pas encore défini.

M. André Fragnière, intervient concernant les panneaux de signalisation des anciens villages. Il précise que sur les cartes, Villars d'Avry existe toujours et ne comprend pas pourquoi en haut du village le panneau indique Le Bry. M. Félix Morard lui précise qu'il s'agit d'une exigence imposée par l'Etat, le nom officiel doit être indiqué. M. André Fragnière rappelle que la Commune de Villars d'Avry avait fusionné avec Pont-en-Ogoz en 1969 pour s'appeler Le Bry.

M. François Morard revient sur la demande qui avait été faite lors de la précédente assemblée au sujet de la pose d'une barrière afin de sécuriser le pont qui traverse le ruisseau à la route d'Avry à Gumefens. Il souhaite que la barrière actuelle soit sécurisée par la pose d'un grillage ou de quelque chose de fermé. M. le Président l'informe que des barrières routières de sécurité sont prévues. M. Morard demande également si à court ou moyen terme un trottoir est prévu sur la même route. M. le Président lui précise que pour l'instant rien n'est prévu, mais il est vrai que des demandes arrivent, également pour un trottoir jusqu'à la fromagerie. Il faudra trouver des solutions, mais lorsque le terrain prévu pour le trottoir n'est pas communal, cela implique des discussions avec les propriétaires et l'établissement de conventions. A défaut, ce sont des procédures d'expropriation.

Mme Erica Savary intervient quant à l'utilisation de la HAP pour le spectacle des écoles du vendredi 22 mai 2015, avec la vente de nourriture froide uniquement, et ne comprend pas pourquoi le Conseil communal demande la couverture du sol. Cela fera perdre une demi-matinée d'éducation physique aux écoles avant que les tapis soient enlevés. M. le Président dit que cette mesure a été demandée étant donné qu'il s'agit d'enfants qui vont manger et qu'il risque d'y avoir des chips ou autre un peu partout. Mme Savary répond que si à chaque manifestation il faut réfléchir s'il faut couvrir ou pas cela devient compliqué et répète que c'est dommage qu'ensuite les enfants soient privés d'une demi-journée de gym. M. le Président l'informe que c'est le Conseil communal qui décide, lors de la demande, s'il faut couvrir ou pas, qu'il s'agit surtout d'une mesure de précaution pour conserver le sol en bon état le plus longtemps possible. M. François Morard prend la parole et rappelle que le but pour les sociétés est de pouvoir organiser des manifestations sans avoir la contrainte de poser les tapis et dans le cas du spectacle des enfants, il ne voit pas la différence par rapport à l'utilisation pour un loto. Mme Marie-Claire Fragnière, responsable du dicastère des écoles, intervient et informe qu'elle a proposé que la première heure de gym du mardi se fasse l'après-midi et qu'il n'a jamais été question de la supprimer. Tout ceci est déjà réglé avec l'enseignante en question.

M. Marcel Schmutz prend la parole pour remercier le corps des sapeurs-pompiers, l'Etat-major, son Commandant et son remplaçant pour leur excellente prestation lors de l'inspection du corps en septembre 2014, avec l'obtention d'une moyenne de 5,55. Le corps est applaudi par l'assemblée.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée et remercie le Club des dames qui va servir une verrée offerte par la Commune. Il remercie également toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune, il souhaite un bon été à chacun et donne rendez-vous à l'Assemblée des budgets cet automne.

L'Assemblée est levée à 21h15.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.



Planification des investissements 2016 - 2021

Planification des investissements entre 2016 - 2021													
LIBELLÉS		CHARGES					PRODUITS						
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total général		510'000.00	1'380'000.00	400'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	22'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Bénéfice / perte		-	-	-	-	-	-	488'000.00	1'370'000.00	390'000.00	190'000.00	190'000.00	190'000.00
		4'550'000.00					3'980'125.00						
N°	LIBELLES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15	A Stand de tir (dépollution)			200'000.00									
29	A Rénovation Gurnefens (bât. École)		100'000.00										
62	A Entretien routes et trottoirs	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00						
62	A Routes cantonales, accès lac		600'000.00										
70	A Adduction d'eau "En Redori"	60'000.00						12'000.00					
70	A PIEP réalisation hydraulique		80'000.00										
71	A Epur. avec station "En Redori"	250'000.00											
71	A Taxes de raccordement							10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
79	A Parking public Ogoz		200'000.00										
79	A Parking "Les Marais"		200'000.00										
40a	A Intérêts	19'520.00	54'800.00	15'600.00	7'600.00	7'600.00	7'600.00						
40b	A Amortiss. Oblig.	19'520.00	54'800.00	15'600.00	7'600.00	7'600.00	7'600.00						

Budget de fonctionnement 2016

Budget de fonctionnement			Budget 2016		Budget 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	760'005.00	169'132.00	690'258.00	160'274.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		124'201.00		116'428.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		574'534.00	169'132.00	572'228.00	160'274.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		61'270.00		1'602.00	
1	ORDRE PUBLIC		136'662.75	30'000.00	141'424.70	30'000.00
12	JUSTICE	C. Tornare	40'659.50		45'718.20	
14	POLICE DU FEU	M. Schmutz	82'900.00	30'000.00	79'900.00	30'000.00
15	MILITAIRE	Y. Maillard	4'912.00		6'792.00	
16	PROTECTION CIVILE	Y. Maillard	8'191.25		9'014.50	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière	2'206'021.55	150'393.05	2'256'302.75	115'594.45
20	ECOLE ENFANTINE		153'781.05	17'500.00	191'475.85	17'500.00
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'367'861.25	77'093.05	1'416'422.50	80'094.45
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - LES AMARIS		48'372.00	37'800.00		
22	ECOLEES SPECIALISEES		283'733.25		290'158.40	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		42'000.00		44'205.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		310'274.00	18'000.00	314'041.00	18'000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	241'950.70	4'000.00	155'468.15	2'000.00
30	CULTURE		61'954.70		65'526.15	
34	SPORTS	M. Grivel	170'496.00	4'000.00	80'442.00	2'000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2'000.00		2'000.00	
39	CULTE, EGLISE		7'500.00		7'500.00	
4	SANTE	F. Morard	459'987.65	10'000.00	445'771.25	10'000.00
40	HOPITAUX		65'415.45		68'013.05	
41	HOMES MEDICALISES		320'243.70		305'388.70	
44	SOINS AMBULATOIRES		58'178.50		56'219.50	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		16'000.00	10'000.00	16'000.00	10'000.00
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		150.00		150.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	920'833.50	6'500.00	867'039.60	6'500.00
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1'500.00		1'500.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	MC Fragnière	53'500.00	5'000.00	53'500.00	5'000.00
55	INVALIDITE		412'541.05		405'103.05	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'000.00		20'000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		7'700.00		8'500.00	
58	AIDE SOCIALE		427'092.45		379'936.55	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	482'227.00	8'000.00	489'004.00	8'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		409'720.00	8'000.00	427'728.00	8'000.00
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		11'189.00			
65	TRAFIC REGIONAL		61'318.00		61'276.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		821'003.00	724'503.40	768'819.00	684'100.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JC Balmer	185'700.00	185'700.00	177'700.00	177'700.00
71	PROTECTION DES EAUX	JC Balmer	353'000.00	353'000.00	343'000.00	343'000.00
72	ORDURES MENAGERES	M. Schmutz	206'956.00	157'400.00	185'087.00	148'400.00
74	CIMETIERE	M. Schmutz	10'668.00	6'403.40	1'368.00	
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	16'000.00	2'000.00	12'000.00	
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3'000.00		3'000.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	45'679.00	20'000.00	46'664.00	15'000.00

Budget de fonctionnement 2016

8	ECONOMIE		230'360.30	143'799.00	275'386.55	184'720.00
80	AGRICULTURE	M. Grivel	2'046.00		2'747.00	
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	11'553.00	24'500.00	11'564.00	20'500.00
81	FORETS	M. Schmutz	119'299.00	119'299.00	162'220.00	162'220.00
83	TOURISME	Y. Maillard	97'462.30		98'855.55	2'000.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'296'061.00	6'195'127.65	1'138'888.00	5'900'997.30
90	IMPOTS		50'000.00	4'614'105.65	31'000.00	4'360'593.30
930	PEREQUATION FINANCIERE			240'471.00		248'436.00
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		660'147.00	660'147.00	555'095.00	555'093.00
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	M. Schmutz	39'340.00	22'000.00	19'698.00	10'000.00
942						
0	IMMEUBLES DIVERS AVRY	M. Schmutz	8'800.00	1'110.00	8'800.00	1'110.00
942	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL					
1	GUMEFENS	M. Schmutz	201'024.00	233'024.00	207'890.00	239'890.00
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	M. Schmutz	237'856.00	283'320.00	216'257.00	286'920.00
944	PARCHETS	M. Grivel	8'300.00	42'000.00	8'300.00	42'000.00
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	M. Schmutz	63'894.00	95'200.00	64'148.00	95'200.00
946	HALLE LE BRY	M. Schmutz	3'700.00	750.00	4'700.00	750.00
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	23'000.00	3'000.00	23'000.00	61'005.00

Récapitulation du budget de fonctionnement			Budget 2016		Budget 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	760'005.00	169'132.00	690'258.00	160'274.00
1	ORDRE PUBLIC		136'662.75	30'000.00	141'424.70	30'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	MC Fragnière	2'206'021.55	150'393.05	2'256'302.75	115'594.45
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	Y. Maillard	241'950.70	4'000.00	155'468.15	2'000.00
4	SANTE	F. Morard	459'987.65	10'000.00	445'771.25	10'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	F. Morard	920'833.50	6'500.00	867'039.60	6'500.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	F. Morard	482'227.00	8'000.00	489'004.00	8'000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		821'003.00	724'503.40	768'819.00	684'100.00
8	ECONOMIE		230'360.30	143'799.00	275'386.55	184'720.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	1'296'061.00	6'195'127.65	1'138'888.00	5'900'997.30
TOTALISATION			7'555'112.45	7'441'455.10	7'228'362.00	7'102'185.75
Résultat				113'657.35		126'176.25



Commentaires Budget de fonctionnement 2016

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2015, et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2016 se solde par un déficit de Fr. 113'657.35

Total des charges réelles (*imputations int. déduites*) pour 2015 : Fr. 6'601'000.- en augmentation de Fr. 209'000.-
Total des revenus réels (*imp.int. déduites*) pour 2015 : Fr. 6'487'000.- en augmentation de Fr. 221'000.-

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2016.

Le total des charges par habitant pour 2016 est de Fr. 3'700.- (*calculé sur 1'780 habitants au 11.11.2015*)

La population légale au 31.12.2014 était de 1'749 habitants (*soit une augmentation de 31 personnes en une année*)

Le déficit pour 2016 est inférieur de Fr. 13'000.- par rapport au budget 2015, ce qui nous donne encore une marge pour les futures augmentations de charges du canton et des associations de communes. Or, ces charges deviennent de plus en plus importantes et de nouveaux pots communs sont apparus, notamment pour le rail. A ce jour, il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux d'impôts. (*Taux actuels 75%*)

Le déficit est ramené à -1.75% par rapport aux revenus (*dès -5% obligation d'augmenter le taux*)

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du conseil communal Fr. 90'000.- (*information*)

Traitement pour le personnel administratif Fr. 281'000.- (*brut*)

Total personnel administratif 3.1 équivalent plein temps

Chapitre 2 : Ordre public

12 - Justice

Service de curatelle Fr. 41'000.- (*- Fr. 5'000.-*)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

20 - Ecole enfantine

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 136'000.- (*- Fr. 42'000.-*)

La diminution est due à la nouvelle loi scolaire. Les charges sont réparties à parts égales entre communes et canton (avant 35% et 65% pour les communes), à noter que les subventions pour les transports sont accordées jusqu'en 2018, ce qui est une bonne nouvelle pour notre Commune.

Le total de la subvention cantonale pour les transports est de Fr. 86'000.- (*écoles enfantine et primaire*)

21 - Cycle scolaire obligatoire

Participation aux dépenses cantonales, école primaire de Fr. 526'000.- (*- Fr. 160'000.-*)

Participation aux dépenses régionales, école secondaire de Fr. 503'000.- (*+ Fr. 115'000.-*)

Ecole secondaire participation intérêt/amortissement de Fr. 131'000.- (*idem 2015*)

23 - Formation professionnelle

Bourses d'apprentissage et d'études (Fr. 300.- par année) Fr. 25'000.- (*idem 2015*)

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

30 - Culture

Participation aux dépenses du Conservatoire de Fr. 38'000.- (*- Fr. 6'000.-*)

Dons aux sociétés à but culturel de Fr. 18'500.- (*pour information*)

34 - Sports

Dons aux sociétés sportives de Fr. 20'000.- (*pour information*)

Amortissements HAP de Fr. 90'000.- (*3%*)

Chapitre 4 : Santé

41 - Homes médicalisés

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 269'000.- (*+ Fr. 6'000.-*)

Frais financiers personnes en home de Fr. 40'000.- (*montant variable*)

Chapitre 5 : Affaires sociales

55 - Invalidité

Participation aux dépenses cantonales de Fr. 412'000.- (*+ Fr. 7'000.-*)

58 - Aide sociale

Participation au Service social la Gruyère de Fr. 234'000. (*+ Fr. 31'000.-*)

Participation au Service d'aides familiales de Fr. 140'000.- (*+ Fr. 12'000.-*)

Chapitre 6 : Transports et communications**62 - Routes communales, Génie civil**

Traitement pour le personnel édilitaire de Fr. 150'000.- (brut, équivalent à 2 postes à plein temps)
Frais éclairage public de Fr. 26'000.- (*pour information*)

64 - Chemins de fer fédéraux

Participations aux fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire, nouvelle charge Fr. 11'189.-

65 - Trafic régional

Participation au trafic régional de Fr. 61'000.- (*idem 2015*)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 - Approvisionnement en eau**

Location de compteurs et abonnements de Fr. 90'000.- (+ Fr. 4'000.-)
Vente d'eau de Fr. 95'000.- (+ Fr. 4'000.-)

71 - Protections des eaux

Taxes d'utilisation du réseau d'épuration de Fr. 350'000.- (+ Fr. 10'000.-)
Participation à la STEP de Fr. 142'000.- (+ Fr. 8'000.-)
Bénéfice du compte de Fr. 95'000.- (*versé au fond de réserve*)

72 - Ordures ménagères

Frais de ramassage : Fr. 150'000.-
Taxe de base : Fr. 75'000.-
Taxe proportionnelle aux sacs : Fr. 54'000.-
Taux de couverture à 76%

Chapitre 8 : Economie**81 - Forêts**

Prestations entreprises forestières : Fr. 106'000.-
Vente de bois et copeaux : Fr. 104'000.-
Subventions : Fr. 13'000.-
Attribution réserve forêt : Fr. 3'000.-

83 - Tourisme

Contribution à ARG (*Sports en Gruyère*) de Fr. 40'000.- (- Fr. 2'000.-)
Participation à « Gruyère Tourisme » de Fr. 14'000.- (+ Fr. 1'000.-)
Contribution « Régionalisation des sports » de Fr. 21'000.- (- Fr. 1'000.-)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**90 - Impôts**

Le revenu des impôts (personnes physiques) est d'environ 3,63 millions de francs (+ Fr. 180'000.-)
Le revenu des impôts (personnes morales) est de Fr. 85'000.- (+ Fr. 10'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à environ 50% représentent Fr. 270'000.- (*comptes 2014 Fr. 310'000.-*)
La contribution immobilière s'élève à Fr. 480'000.- (+ Fr. 55'000.-)
Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, recettes de Fr. 123'000.- (+ Fr. 6'000.-)
Impôts sur les chiens s'élèvent à Fr. 11'000.- (*idem 2015*)

930 - Péréquation financière

Péréquation des ressources revenus Fr. 180'000.- (- Fr. 7'000.-), *Pont-en-Ogoz est bénéficiaire*
Péréquation des besoins revenus Fr. 61'000.- (- Fr. 1'000.-) *toutes les communes sont bénéficiaires*

940 - Intérêts et amortissements obligatoire

La charge annuelle d'intérêts est estimée à Fr. 160'000.- (- Fr. 43'000.-)
La charge totale des amortissements obligatoires s'élève à Fr. 500'000.- (+ Fr. 150'000.-)

9421 - Ecole et bâtiment communal (secteur Gumefens)

Le résultat prévu est de Fr. 32'000.- (*bénéfice 2014 Fr. 31'000.-*)

943 - Immeuble communal (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 45'000.- (*bénéfice 2014 Fr. 49'000.-*)

944 - Parchets

Locations des parchets de Fr. 42'000.- (*bénéfice 2014 Fr. 24'000.-*)

945 - Immeuble La Cornache (secteur Avry)

Le résultat prévu est de Fr. 31'000.- (*bénéfice 2014 Fr. 45'000.-*)

Budget d'investissement 2016

Budget d'investissements			Budget 2016		Budget 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC		15'000.00		65'000.00	
15	MILITAIRE Y. Maillard		15'000.00		65'000.00	
15.503.10	Assainissement stand tir		15'000.00		15'000.00	
15.505.00	Transformation du stand de tir				50'000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS Y. Maillard		90'000.00		1'580'000.00	
34	SPORTS M. Grivel		40'000.00		1'530'000.00	
34.503.00	Etude de rénovation de la salle de sports		40'000.00		30'000.00	
34.503.10	Rénovation de la salle de sports (réalisation)				1'500'000.00	
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		50'000.00		50'000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon		50'000.00		50'000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		430'000.00	230'000.00	1'025'000.00	400'000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		430'000.00	230'000.00	1'025'000.00	400'000.00
62.501.50	Rénovation routes et trottoirs 2012				125'000.00	
62.501.60	Rénovation routes et trottoirs 2013				110'000.00	
62.501.70	Rénovation routes AF 2014		230'000.00		790'000.00	
62.501.80	Rénovation routes et trottoirs 2016+étude		200'000.00			
62.661.00	Subventions cantonales			230'000.00		400'000.00
7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		995'000.00	143'375.00	1'240'000.00	131'375.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU JC Balmer		665'000.00	93'375.00	715'000.00	81'375.00
70.501.80	Captage RFSM		580'000.00		580'000.00	
70.501.90	Adduction d'eau "Malamoillie"				50'000.00	
70.502.00	Adduction d'eau "compteurs d'eau"				60'000.00	
70.502.10	PIEP réalisation hydraulique		25'000.00		25'000.00	
70.502.30	Adduction d'eau avec défense incendie "En Redon"		60'000.00			
70.610.00	Taxes de raccordements			7'500.00		7'500.00
70.669.00	Subvention Ecab			85'875.00		73'875.00
71	PROTECTION DES EAUX JC Balmer		250'000.00	50'000.00	445'000.00	50'000.00
71.501.50	Séparatif "Malamoillie" partie I (réalisation)				445'000.00	
71.501.80	Epuratif avec station de pompage "En Redon"		250'000.00			
71.610.00	Taxes de raccordements			50'000.00		50'000.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard		80'000.00		80'000.00	
79.501.40	Complément révision PAL		80'000.00		80'000.00	
8	ECONOMIE				50'000.00	
83	TOURISME Y. Maillard				50'000.00	
83.501.20	Réfection des sentiers et autres par la PC				50'000.00	
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel		240'000.00		330'000.00	
941	IMMEUBLE PATRIM. FINAN. LE BRY M. Schmutz				60'000.00	
941.500.00	Réfection du mur de l'école de Le Bry				60'000.00	
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY M. Schmutz		240'000.00		270'000.00	
945.500.00	Isolation de "La Cornache"		240'000.00		240'000.00	
945.503.00	Aménagement extérieur La Cornache				30'000.00	

Nouveaux investissements 2016

Budget d'investissements			Budget 2016		Budget 2015	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	15'000.00		65'000.00		
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	90'000.00		1'580'000.00		
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	430'000.00	230'000.00	1'025'000.00	400'000.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	995'000.00	143'375.00	1'240'000.00	131'375.00	
8	ECONOMIE			50'000.00		
9	FINANCES ET IMPOTS	240'000.00		330'000.00		
	TOTALISATION	1'770'000.00	373'375.00	4'290'000.00	531'375.00	
	Résultat		1'396'625.00		3'758'625.00	
Y compris reports des années précédentes de CHF 886'625.00						

Investissements 2016

Epuration avec station de pompage « En Redon » FR 250'000. --

Selon le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE), il est établi que notre Commune doit assainir les zones qui ne sont pas encore dans le périmètre actuel de raccordement des eaux usées. Pour ce faire, une première étude a été effectuée afin de savoir si les habitations hors zones (HZ) devraient être raccordées ou non. Pour notre Commune, il s'agit des zones du Pavillon et de Redon sur le secteur d'Avry-dt-Pont.

Afin de se mettre en conformité, une première étape de travaux est prévue dans le but de créer une station de pompage au point bas de Redon pour récolter les eaux des habitations existantes. Dans une étape suivante, notre Commune devra faire le raccordement de la zone du Pavillon sur le secteur de Redon. Ces eaux usées seront ensuite acheminées dans le collecteur intercommunal de l' AIS qui se situe vers le restaurant du Vignier. Elles seront traitées à la STEP de Vuippens. Cet investissement est nécessaire afin de répondre aux exigences du PGEE.

Cet investissement sera financé par la réserve du compte épuration.

Jean-Claude Balmer

Adduction d'eau avec défense incendie « En Redon » FR 60'000. --

Notre Commune ne répondant pas complètement aux exigences de la distribution de l'eau potable sur la partie de Redon, nous saisissons l'opportunité de faire ces travaux en parallèle des travaux d'épuration sur ce même secteur. Cet investissement est nécessaire afin de garantir la défense incendie et aussi l'alimentation des privés. Actuellement cette dernière se fait par un tuyau sous-dimensionné, ce qui entraîne de gros problèmes de pression.

Ces travaux vont offrir une distribution en eau potable réglementaire et permettre à nos pompiers d'avoir un meilleur réseau d'hydrants afin de combattre un éventuel feu sur la partie concernée. Nous pourrions désormais répondre à la demande de tout futur projet de construction dans ce secteur.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Claude Balmer



Entretien routes et trottoirs FR 200'000.--



Divers travaux sont prévus, dont la pose de ralentisseurs sur la route de Russille et la route de l'Étrety (direction camping) ainsi qu'une étude de faisabilité pour la création d'un rond-point pour l'accès au lac, sur le secteur de Gumefens.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Félix Morard

Information communales



Distribution de sapins de Noël

La traditionnelle distribution de sapins de Noël aura lieu

**le samedi 12 décembre 2015
à la déchetterie de Le Bry
de 10h00 à 12h00**



Les sapins vous seront remis à titre gracieux, un don pourra être fait en faveur des bûcherons. Ils vous en remercient par avance.

Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
Jeudi 24 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016**



Objets / habits trouvés

Une grande quantité de vêtements ou d'objets sont oubliés à la halle polyvalente ou dans les écoles.

Les affaires non réclamées seront mises dans les sacs de récupération et distribuées à la Croix-Rouge deux fois par année, soit à fin juin et à fin décembre.

Veillez vous adresser à l'administration communale en cas de perte.

Déchetterie – Le Bry

Horaire durant les fêtes de fin d'année

Mercredi 23 décembre 2015	:	ouverture normale
Samedi 26 décembre 2015	:	ouverture normale
Lundi 28 décembre 2015	:	ouverture normale
Mercredi 30 décembre 2015	:	ouverture normale
Samedi 2 janvier 2016	:	<u>FERMETURE</u>

Informations communales

Déneigement



La Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles.

Cependant, afin de pouvoir procéder dans les meilleures conditions au déneigement, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Aussi, il est interdit de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée.

D'avance nous vous en remercions.

Elections communales générales

du dimanche 28 février 2016 et du dimanche 20 mars 2016 (second tour)

Activités	Premier tour	Second tour
a) Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP)	Vendredi 15 janvier 2016, à 12 heures	---
b) Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (art. 84 al. 1 LEDP)	Lundi 18 janvier 2016, à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des candidats, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 25 janvier 2016, à 12 heures	---
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 2 mars 2016, à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouveaux candidats (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 12 heures
f) Elimination, complément, rectification (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 4 mars 2016, à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 18 février 2016	Mardi 15 mars 2016
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 23 février 2016, à 12 heures	Mardi 15 mars 2016, à 12 heures
i) Scrutin	Dimanche 28 février 2016	Dimanche 20 mars 2016
j) Affichage des résultats aux piliers publics (art. 26, 28 et 152 LEDP)	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet	Immédiatement après la communication d'un exemplaire du procès-verbal au Préfet
k) Publication des résultats (art. 60 al. 4 LEDP et 23 REDP)	Au plus tard trente jours après l'assermentation	Au plus tard trente jours après l'assermentation

Informations communales

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers,

L'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage. Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art. 11 LALNI).

Repas à domicile

Dans le cadre des repas servis à l'accueil extrascolaire, la Commune fait appel à un service traiteur auquel vous pouvez sans vous adresser également, selon vos besoins.



équilibre
saveurs

026/913.84.74
Rte Principale 202 Vuadens
www.equilibre-et-saveurs.ch

Des raisons de convalescence, de mobilité réduite, de manque de temps vous empêchent de préparer le repas ? Nous livrons le menu de midi chaud du lundi au vendredi, et prêt à réchauffer pour le week-end. Intéressé ? Alors, appelez-nous !



LOTTO DES ENFANTS

Halle polyvalente

Avry-devant-Pont

6 décembre à 14h00



Saint-Nicolas viendra nous rendre visite!

Informations communales – Corporation forestière du Gibloux

Le cormier ou sorbier domestique

Le cormier est un arbre remarquable : son port léger stimule le regard, son bois représente une valeur exceptionnelle et ses fruits étaient fort appréciés autrefois. Malgré cela cet arbre est complètement tombé dans l'oubli ces derniers siècles. Ce recul est dû à plusieurs raisons : la rareté de l'espèce, sa répartition morcelée, des difficultés de rajeunissement, l'utilisation intensive du bois de feu et la consanguinité en sont responsables.

Malgré cela, en Suisse il est encore heureusement présent, mais très peu fréquent, souvent disséminé par pied isolé. La Station de recherche forestière fédérale fait une promotion systématique de cette essence. Des réseaux sont créés afin d'éviter les problèmes de consanguinité. De ce fait on trouve à nouveau des plants autochtones dans les pépinières forestières spécialisées. Le lieu de récolte des graines est connu et contrôlé.

Le cormier est un fou de lumière et supporte mal d'être surcimé c'est pourquoi en plantation on le mélange avec du pin sylvestre, accompagnant ayant la même vitesse de croissance.

Les forêts communales de Pont-en-Ogoz évoluent sur des sols de terre brune très fertiles. Dans le cadre des reboisements de ce printemps, pourquoi ne pas profiter de réintroduire ce vénérable ancêtre? C'est l'idée de notre Conseiller communal Marcel Schmutz, délégué aux forêts. La plantation est réalisée par les classes d'école de la commune et cette belle aventure s'est réalisée du 5 au 8 mai 2015. Le lieu de plantation se situe en amont de la route de l'antenne du Gibloux.

Ainsi chaque élève a planté son arbre, cormier ou pin sylvestre et l'a protégé contre les dégâts dus à la dent du chevreuil. L'équipe de la Corporation forestière Gibloux a eu beaucoup de plaisir à accompagner ces jeunes sylviculteurs dans la réalisation des travaux.



Cormier, Sorbus domestica L

- Essence ayant une grande amplitude en rapport avec la station.
- Aime la lumière.
- Espèce frugale poussant sur des sols variés.
- Monte en altitude jusqu'à 1400 m.
- Pousse très vite dès son jeune âge.
- La hauteur finale peut dépasser 30 m (le record suisse actuel est de 32 m).
- Longévité 150 à 200 ans, on connaît des exemplaires âgés de 4 siècles.

Les élèves en action sur le terrain



La surface à planter est bien nettoyée et les jeunes sylviculteurs sont motivés

Informations communales – Corporation forestière du Gibloux



Creuse du trou avant la mise à demeure du plant



Les travaux de plantation avancent



Pose des protections des plants contre les dégâts du chevreuil, abrouissement et frayure



Et voilà le travail terminé



*L'initiateur de ce reboisement devant le panneau souvenir.
De la part de tous, merci Marcel*

Informations communales – Corporation forestière du Gibloux

Mais aussi un petit rappel pour la sécurité de tous, le message de Marc notre forestier-bûcheron : **respectez la signalisation des chantiers forestiers.**

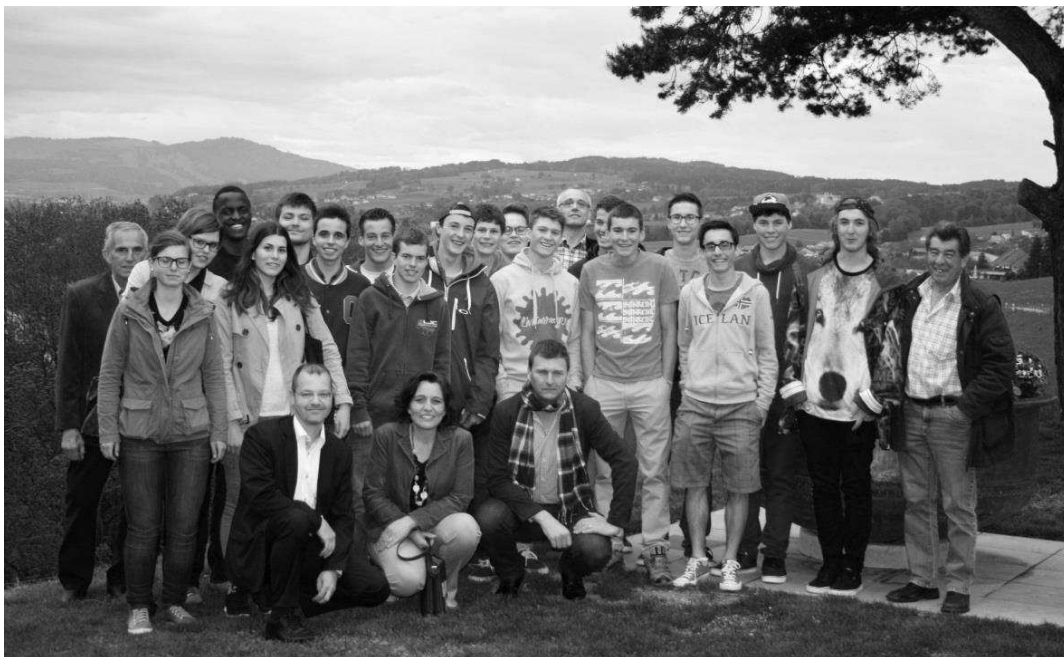


Pour la Corporation forestière du Gibloux
Marc Nicolet, forestier 3.1

Informations communales

Nouveaux citoyens nés en 1996 et 1997

Courant 2015, une soirée, avec cérémonie à la nouvelle halle polyvalente, tir au pistolet / fusil à 10 m dans le stand de la société de tir à la HAP et souper au restaurant Le Vignier, a été organisée en l'honneur des nouveaux citoyens.



Présents : Allemann Quentin – Bapst Vincent – Balmer Aïda (manque sur la photo)– Buchs Guillaume – Delabays Antoine – Ferreira Monteiro Gabriel – Fragnière Clarisse – Fragnière Samuel – Grivel Robin – Grivel Valentine – Müller Dylan – Müller Fabien – Müller Kevin – Rial Maveric – Rolle Bryan – Rossier Louise – Scellier Thibault – Vannier Valentin – Wicht Romain

Entourés des Conseillers communaux : Balmer Jean-Claude – Fragnière Marie-Claire – Grivel Michel – Maillard Yvan (manque sur la photo) – Morard Félix – Schmutz Marcel – Tornare Christophe

Absents à la soirée : Bapst Antony – Bapst Mélissa – Béra Geoffroy – Broye Emma – Darbon Adrian – Dupré Tiffany – Emini Adisa – Fragnière Gaëlle – Gaillard Mathieu – Georges Corentin – Goumaz Eloïse – Grangier Pauline – Lombardon Eva – Marchon Benoît – Messerli Julien – Müller Fabien – Neuenschwander Jeanne – Pasquier Charlene – Perrottet Antoine – Perrottet Guillaume – Perrottet Luke – Perrottet Marylin – Pochon Faustine – Pum Srey Leap – Roch Camille – Schafer Jordane – Schnetzler Corentin – Schouwey Nicolas – Sciboz Vladimir – Simic Diane – Stählin Ryan

Communications des associations et sociétés locales



Chers Parents,

La période de Saint-Nicolas approchant à grands pas, l'évêque de Myre va vous rendre une sympathique visite les

Jeudi	3	décembre 2015
Vendredi	4	décembre 2015
Samedi	5	décembre 2015

Si vous voulez combler vos chères petites têtes blondes, vous pouvez vous inscrire auprès de Jean-Baptiste Pasquier, au 079/372 40 85 jusqu'au mercredi 2 décembre 2015.

Afin de permettre aux petits et grands de profiter au maximum de la visite de St-Nicolas, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nombre d'enfants qu'il y aura lors de notre passage. En effet, ceci nous permettra de mieux planifier nos visites (respect des horaires).

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et restons volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux.



Votre dévoué St-Nicolas

GUMEFENS L SORENS

www.fcgumefenssorens.ch



Chers Parents,
Chers Enfants,

Vous aimez le foot, votre enfant aime jouer et être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Pour qui : filles et garçons nés en 2009-2010 pour la saison 2015-2016

Période : de septembre à fin octobre et d'avril à fin juin

Quand et où : le jeudi soir de 18h00 à 19h00 au terrain de foot à Gumefens

Personne de contact : Nicolas Messerli → nicolas.messerli@bluewin.ch

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

N'hésitez pas à prendre contact.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

**VOUS APPRÉCIEZ LE CONTACT AVEC LES PERSONNES ÂGÉES
ET VOUS AVEZ DU TEMPS À PARTAGER ?**



PRO SENECTUTE A BESOIN DE VOUS !

Pour renforcer notre équipe, nous cherchons des **BÉNÉVOLES** pour notre service :

ACCOMPAGNEMENT VISITES ECHANGES CONVIVIALITÉ

AVEC propose aux aînés des moments conviviaux avec un/e bénévole lors de visites à domicile régulières, ainsi que d'autres activités communes comme de petits achats, des balades, des sorties culturelles, etc.

Pour de plus amples renseignements ou pour fixer un rendez-vous,
n'hésitez pas à nous contacter :

Mme Yolande Fasel ou Lucette Guex: 026 347 12 40

Yolande.fasel@fr.pro-senectute.ch/Lucette.Guex@pro-senectute.ch

Pro Senectute Fribourg, Ch. de la Redoute 9, CP 44, 1752 Villars-sur-Glâne

www.fr.pro-senectute.ch

Communications des associations et sociétés locales

Marché de Noël

En faveur du Téléthon

Restauration- Animations

5 décembre 2015
09h-17h

Halle Polyvente
Avry-devant-Pont
Org.: Sapeurs-Pompier



12ème Service de déclaration d'impôts



Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? Du 25 janvier 2016 au 28 mars 2016
Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (*pas d'immobiliers loués, pas de titres*).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8.30-11.30 / 13.30-16.30

(Attention, l'adresse a changé depuis le 2 novembre 2015)

génération
generations-plus.ch

La Commune offre un abonnement à titre gracieux à toute personne ayant atteint l'âge de la retraite.

Les personnes intéressées à recevoir la revue **Génération Plus** sont priées d'en faire la demande auprès du bureau communal.

